

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2025

N° 2025-98

Approbation de la
Décision Modificative n°2
du budget principal et
Décision Modificative n°1
des budgets annexes de
l'eau et de
l'assainissement

Le 7 octobre 2025, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, Mme Loubna KETFI-CHARIF, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Thierry BESANÇON, M. Arnaud MIOTTE, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Laurent DEMESY,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : M. Alain NIFENECKER, **Belfort** : M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, Mme Charlène AUTHIER, M. Jean Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Philippe LEGROS, M. Olivier BLOCH, Mme Christiane EINHORN, M. Maxime BOURQUIN, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Châtenois-les-forges** : Mme Marie-Josée BAILLIF, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : Mme Anne-Claude TRUONG, **Danjoutin** : M. Pierre GOBERT, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Gérard PAYROU, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : M. Dominique JEANNIN, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Montreux-chateau** : M. Michaël BRUN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vétrigne** : M. Alain SALOMON, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.

M. Frédéric BLANC (suppléant de Mme Marie-Laure FRIEZ)

Mme Sophie RABBÉ (suppléante de Mme Corinne AYMONIER)

M. Patrick DUMEL (suppléant de M. Michel BLANC)

M. José GEBEL (suppléant de M. Michael JÄGER)

M. Roger CHENUT (suppléant de Mme Isabelle SEGURA)

Etaient absents :

M. Jacques BONIN Vice-président - mandataire : M. Philippe CHALLANT Vice-président

M. Samuel DEHMECHE Vice-président - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président

M. Pierre CARLES Vice-président - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

Mme Evelyne CALOPRISCO (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Corinne CASTALDI (Belfort)

M. Nikola JELICIC (Belfort) - mandataire : Mme Christiane EINHORN (Belfort)

M. François BORON (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Pierre GOBERT (Danjoutin)

Mme Dorothee FERNANDEZ (Denney) - mandataire : M. Michaël BRUN (Montreux-chateau)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)

Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - mandataire : Mme Christine BAINIER (Phaffans)

M. Jean-Pierre CNUDE (Pérouse) - mandataire : M. Arnaud MIOTTE Conseiller communautaire délégué

Mme Marie-José FLEURY (Belfort)

M. Julien PLUMELEUR (Charmois)

M. Henri OSTERMANN (Cunelières)

Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

M. Olivier CHRETIEN (Reppe)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)

Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)

Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)

Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente- suppléé(e)
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne) - suppléé(e)
M. Michel BLANC (Lacollonge) - suppléé(e)
M. Michael JÄGER (Menoncourt) - suppléé(e)
Mme Isabelle SEGURA (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : M. Brice MICHEL

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h37.

Direction des Finances

Références : MM/JS/RB/CN/PS/CM
Code matière : 7.1.1

Objet : Approbation de la Décision Modificative n°2 du budget principal et Décision Modificative n°1 des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9, et son article L.1612-11 portant sur les modifications pouvant être apportées au budget ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49 et notamment leurs articles relatifs aux décisions modificatives ;

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2024-099 en date du 6 août 2024 portant statuts du Grand Belfort Commune d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 2025-35 en date du 26 mars 2025 portant adoption du budget primitif de GBCA ;

Vu la délibération n°2025-56 en date du 24 juin 2025 portant adoption de la Décision modificative n°1 du budget principal de GBCA ;

Il vous est proposé d'examiner les modifications à apporter au Budget principal et aux budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, portant sur l'ajustement des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.

Le présent rapport synthétise les données du document budgétaire présenté en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter les modifications et ajustements budgétaires de la Décision Budgétaire Modificative n°2 du Budget Principal et des Décisions Budgétaires Modificatives n°1 des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement,

d'approuver le versement des nouvelles subventions et l'affectation des crédits de subventions tels que présentés dans le présent rapport, en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Communautaire, soit au sein de leur bureau, soit en tant que salarié,

d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer un avenant ou à conclure avec les associations concernées les conventions adéquates.

Pour	77	
Contre	0	
Suffrages exprimés	77	
Abstentions	6	M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, M. Sylvain RONZANI
Ne prend pas part au vote	4	Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie-Josée BAILLIF, M. Gérard PAYROU, Mme Isabelle SEGURA

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 7 octobre 2025 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation

Le Directeur Général des services,


Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publiée le : 10 octobre 2025
Date de télétransmission : 10 octobre 2025
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20251007-lmc138802-BF-1-1

I. Budget Principal

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à hauteur de + 802 K€ dont :

- Ajustement des recettes de fiscalité et des allocations compensatrices suite à la réception de différentes notifications pour + 602 K€ dont :
 - Cotisation Foncière des Entreprises + 303 K€
 - Allocation compensatrice de la Contribution Economique Territoriale : + 215 K€
 - Allocations compensatrices de Taxe Foncière + 6 K€
 - Reversement au titre du F.P.I.C : + 78 K€
- Ajustement des flux inter-budgets : + 158 K€
- Notification de deux subventions au titre du fonds vert + 38 K€ pour l'embauche d'un animateur du Développement Durable et d'un ingénieur spécialisé dans la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (G.I.E.P).
- + 3 K€ de recettes supplémentaires au titre des dividendes de la SEM TANDEM.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement :

Il est proposé d'ajuster les dépenses réelles de fonctionnement de + 802 K€ dont :

- Ajustement des dépenses de personnel : + 1,2 M€
- Ajustement de la contribution au F.P.I.C suite à la notification réceptionnée -203 K€.
- - 200 K€ suite au décalage de diverses dépenses sur 2026.
- + 1 K€ au titre des créances irrécouvrables (cf. délibération spécifique).
- + 5 K€ pour provisions pour risque d'impayés (cf. délibération spécifique).

Attribution de subventions dans le cadre des crédits à affecter du Budget Primitif 2025 :

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat : attribution d'une subvention de 2.000 € dans le cadre de leur salon de la création et de la reprise d'entreprises.
- Association « Corridor Rhin Rhône » : attribution d'une subvention de 3.000 €.
- Association Fou d'Arts (Offemont) : attribution d'une subvention de 300 € (affectation sur enveloppe).

L'affectation des subventions ci-dessus doit être approuvée via le présent rapport.

Créances irrécouvrables :

En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (n° 2021-36 du 6 avril 2021), et de l'actualisation du niveau des impayés, cette décision modificative comporte les écritures suivantes :

- Inscription au chapitre 65 en dépense : 1.022 €
- Ajustement de la provision pour risque d'impayés : 5.265 €.

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Il est proposé d'ajuster les recettes réelles d'investissement de + 226 K€ dont :

- + 150 K€ de recette dans le cadre d'un ajustement du montant attendu au titre du FCTVA.

- + 76 K€ de recettes supplémentaires suite à notification de subventions dont :
 - 46 K€ de subvention au titre du fonds vert pour l'achat d'un broyeur à végétaux
 - 30 K€ de subvention au titre de la DSIL 2025 pour la sécurisation piétonne de la ZAE du Ballon.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Il est proposé d'ajuster les dépenses réelles d'investissement de + 70 K€ correspondant à :

- + 50 K€ de subventions (voir infra).
- + 20 K€ pour le solde des travaux d'aménagement et de viabilisation sur l'aire de grand passage des gens du voyage.

Les modifications suivantes sont à prendre en compte concernant les subventions :

- 100 K€ de subvention à la commune de Morvillars pour la construction du nouveau gymnase (voir délibération spécifique).
- 3.000 € de subvention complémentaire pour l'Association des jardins ouvriers pour les soutenir dans leurs acquisitions.
- Annulation de la subvention de 50 K€ attribuée à l'ESTA au Budget Primitif 2025 pour la création d'une nouvelle formation compte tenu de la non réalisation du projet à la rentrée 2025.

L'affectation des subventions ci-dessus doit être approuvée via le présent rapport.

3. Opération d'ordre

Aucune modification

4. Equilibre des sections

Fiscalité et Dotations	602 691,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	200 025,00 €
Total des recettes de fonctionnement	802 716,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	999 429,00 €
FPIC	-203 000,00 €
Créances irrécouvrables	1 022,00 €
Dotations aux provisions	5 265,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	802 716,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	76 000,00 €
FCTVA	150 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Total des recettes d'investissement	226 000,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	70 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	70 000,00 €
Besoin de financement (emprunt)	-156 000,00 €

La décision modificative se traduit par une diminution du besoin d'emprunt prévisionnel de 156.000 €.

II. Budget Annexe de l'Eau

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Il est proposé une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de + 438 K€ correspondant à :

- + 400 K€ de redevances au titre de la consommation et de la performance du réseau d'eau potable suite à la réforme du calcul des redevances des Agences de l'Eau (cf. délibération du 13 février 2025).
- + 18 K€ suite au versement par l'Agence de l'eau d'une subvention pour l'achat des kits hydroéconomes.
- + 10 K€ ajustement de la contribution versée au SMGPAP pour l'entretien des véhicules au titre de 2024.
- + 10 K€ au titre de la reprise sur provision pour risques d'impayés (cf. délibération spécifique).

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Il est proposé d'augmenter les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 153 K€ correspondant à :

- + 251 K€ de dépenses supplémentaires correspondant à un ajustement du montant de la redevance pour consommation d'eau potable reversée à l'Agence de l'Eau.
- + 44 K€ au titre des créances irrécouvrables (cf. délibération spécifique).
- +22 K€ d'ajustement des flux inter-budget.
- - 5 K€ correspondant à l'annulation de la subvention prévue au budget primitif pour l'association Hope 87 au vu de la situation politique du pays.
- - 30 K€ d'ajustement de la charge de la dette.
- - 30 K€ d'achats compte tenu du stock de kits hydroéconomes.
- - 100 K€ d'ajustement des dépenses de personnel sur la base de la consommation des crédits.

Créances irrécouvrables :

En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (n° 2021-36 du 6 avril 2021), et de l'actualisation du niveau des impayés, cette décision modificative comporte les écritures suivantes :

- Inscription au chapitre 65 en dépense : 44.534 €
- Reprise de la provision au chapitre 78 de : 9.348 €

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Il est proposé une réduction de 632 K€ des subventions d'investissement attendues de l'Agence de l'Eau dans le cadre des programmes 2024 et 2025 de renouvellement des réseaux d'eaux potables. La subvention 2024 est ajustée au montant estimé et la subvention au titre de l'année 2025 n'est pas escomptée sur l'exercice.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Il est proposé une réduction de 347 K€ des dépenses réelles d'investissement correspondant à :

- - 240 K€ suite au décalage de divers travaux et achats sur 2026.
- - 140 K€ suite à un ajustement de la charge de la dette à la situation réelle des emprunts contractés.
- + 32 K€ de remboursement à l'Etat d'une subvention encaissée au titre de la DSIL 2020.

3. Opérations d'ordre

Une opération d'ordre est à inscrire pour un montant de 2 K€ au titre des amortissements.

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	428 553,00 €
Reprise de provisions	9 348,00 €
Total des recettes de fonctionnement	437 901,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	108 750,00 €
Créances irrécouvrables	44 534,00 €
Dépenses d'ordre	2 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	155 284,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	282 617,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	-632 207,00 €
Recettes d'Ordre	2 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	282 617,00 €
Total des recettes d'investissement	-347 590,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	-347 590,00 €
Total des dépenses d'investissement	-347 590,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

La décision modificative ne modifie pas le besoin de financement prévisionnel du Budget Eau.

III. Budget Annexe de l'Assainissement

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Il est proposé de réduire les recettes réelles de fonctionnement de 492 K€ répartis comme suit :

- 600 K€ de redevance au titre de la performance des systèmes d'assainissement collectif suite à la modification du calcul des redevances des Agences de l'Eau. (cf délibération du 13 février 2025).
- + 102 K€ d'ajustement de la contribution versée au SMGPAP pour l'entretien des véhicules au titre de 2024.
- + 5 K€ suite à la notification d'une subvention au titre du Fonds vert pour une étude sur l'épandage des boues.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Il est proposé de réduire les dépenses réelles de fonctionnement de 400 K€ répartis comme suit :

- 460 K€ de reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte suite à la prise en charge des dernières déclarations faites à l'agence (cf. supra).
- 103 K€ ajustement des dépenses d'énergie et fluides au regard de la consommation constatée.
- 30 K€ d'ajustement de la charge de la dette.
- 15 K€ correspondant à l'annulation de la subvention prévue au budget primitif pour l'association Hope 87 au titre du programme d'assainissement au vu de la situation politique du pays.
- +121 K€ d'ajustement des flux inter-budget.
- + 48 K€ d'augmentation de la provision pour risque d'impayés (cf. délibération spécifique).
- + 39 K€ au titre des créances irrécouvrables (cf. délibération spécifique).

Créances irrécouvrables :

En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (n° 2021-36 du 6 avril 2021), et de l'actualisation du niveau des impayés, cette décision modificative comporte les écritures suivantes :

- Inscription au chapitre 65 en dépense : 39.319 €
- Ajustement de la provision pour risque d'impayés : 48.563 €.

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Il est proposé de réduire les recettes réelles d'investissement à hauteur de - 107 K€ correspondant à :

- 137 K€ : ajustement des prévisions de subventions d'investissement versée par l'Agence de l'Eau au titre des programmes de réduction des Eaux claires parasites 2024 et 2025.
- + 29 K€ suite à la notification d'une subvention de l'Agence de l'Eau dans le cadre du schéma directeur.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Il est proposé de réduire les dépenses réelles d'investissement à hauteur de 200 K€ correspondant à un ajustement de la charge de la dette à la situation réelle des emprunts contractés.

3. Opérations d'ordre

Une opération d'ordre d'un montant de 54 K€ est à inscrire correspondant à des opérations de cession d'un véhicule.

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	-492 068,00 €
Total des recettes de fonctionnement	-492 068,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	-487 938,00 €
Créances irrécouvrables	39 319,00 €
Dotations aux provisions	48 563,00 €
Dépenses d'ordre	54 550,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	-345 506,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-146 562,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	-107 988,00 €
Recettes d'ordre	54 550,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-146 562,00 €
Total des recettes d'investissement	-200 000,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	-200 000,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

La décision modificative ne modifie pas le besoin de financement prévisionnel du Budget Assainissement.